



Assemblée générale

Distr. générale
13 juillet 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 39 de l'ordre du jour

**Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés
par les gouvernements pour promouvoir et consolider
les démocraties nouvelles ou rétablies**

Lettre datée du 13 juillet 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent des Fidji auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la lettre ci-jointe et ses annexes en tant que documents de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, au titre du point 39 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) A. Naidu

**Annexe I à la lettre datée du 13 juillet 2001, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent des Fidji
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Lettre datée du 4 juin 2001, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent des Fidji
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le Représentant permanent de la République des Fidji auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'ONU et a l'honneur de porter à sa connaissance que le Gouvernement intérimaire de la République des Fidji, résolu à restaurer aux Fidji une démocratie constitutionnelle de plein droit et un gouvernement constitutionnel dûment mandaté par le peuple, organisera des élections générales entre le 25 août et le 1er septembre 2001.

En outre, le Représentant permanent de la République des Fidji a l'honneur de porter à la connaissance du Secrétaire général de l'ONU que, lors de la réunion qu'il a tenue le 22 mai 2001, le Gouvernement des Fidji a décidé d'inviter des missions d'observation venant d'organismes multilatéraux tels que l'Organisation des Nations Unies. Cette décision répond à la volonté résolue du Gouvernement de garantir le déroulement effectif et régulier des élections.

Par ailleurs, le Représentant permanent de la République des Fidji a l'honneur de solliciter auprès du Secrétaire général de l'ONU l'octroi d'une assistance aux Fidji pour lui permettre de tenir les élections générales dans un cadre régulier et ordonné. Conformément à la pratique internationale en la matière, le Gouvernement des Fidji saurait gré à l'ONU de l'envoi d'une mission d'évaluation des besoins chargée d'examiner, en concertation avec le fonctionnaire chargé de superviser les élections, la nature, la portée et les paramètres d'une participation de l'ONU au processus électoral.

Compte tenu des délais impartis, le Représentant permanent de la République des Fidji saurait gré au Secrétaire général de bien vouloir autoriser, dès qu'il sera possible, l'envoi de cette mission.

(Signé) A. Naidu

**Annexe II à la lettre datée du 13 juillet 2001, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent des Fidji
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Lettre datée du 4 juillet, adressée au Président
de l'Assemblée générale par le Ministre des affaires étrangères,
du commerce extérieur et du sucre**

**Envoi d'une Mission d'observation des Nations Unies
aux élections générales des Fidji, août 2001**

Le Gouvernement intérimaire de la République des Fidji est résolu à restaurer aux Fidji une démocratie constitutionnelle de plein droit, par le biais d'élections libres et régulières.

Lors de sa réunion du 22 mai 2001, le Gouvernement intérimaire de la République des Fidji a décidé d'inviter des missions internationales d'observateurs du Commonwealth, de l'Union européenne et de l'Organisation des Nations Unies à suivre, en principe sous l'égide de l'ONU, les élections générales des Fidji qui se dérouleront du 25 août au 1er septembre 2001.

Au nom du Gouvernement intérimaire de la République des Fidji, j'ai le plaisir d'inviter une mission d'observation de l'ONU à suivre et à observer les élections générales des Fidji.

Le ministre des affaires étrangères,
du commerce extérieur et du sucre
(*Signé*) Kaliopate **Tavola**